



PROJET EDUCATIF  
TERRITORIAL  
DE PETIT MARS  
RENOUVELLEMENT  
2018/2020

## DONNEES GENERALES

Nom et prénom du correspondant : Mme Magali Rivière, élu référent.

Fonction : adjointe chargée de l'enfance/jeunesse.

Adresse : 66, rue des Clouzeaux - La Gasnerie 44390 Petit-Mars

Téléphone : 06 30 68 39 54

Adresse électronique : magali.riviere44@gmail.com

Territoires :

Le PEDT concerne tous les enfants et jeunes de Petit-Mars âgés de 0 à 18 ans.

Périmètre et public du PEDT :

- Relais d'Assistantes Maternelles (RAM)
- Halte d'Enfants « Galipette »
- Bibliothèque municipale
- Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)
- Accueil Péri-scolaire (APS)
- Restaurant Scolaire
- Accueil de Loisirs Adolescents (Local Jeunes)
- Ecole Guy de Maupassant (public) (NAP, APS et ALSH))
- Ecole Sainte Marie (privée) (ALSH)

## ACTEURS MOBILISÉS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PEDT

### PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

La DRDJSCS44 dans le cadre de la réglementation propre à l'ALSH ; la DRDJSCS propose des formations aux animateurs, apporte des conseils sur la réglementation ministérielle et valide les habilitations via des agréments annuels.

La CAF44 dans le cadre du CEJ (Contrat Enfance Jeunesse) aide financièrement la collectivité par le versement de subventions et par le versement de la prestation de service unique et ordinaire (PSU, PSO).

La CCEG (Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres) propose des formations en lien avec le CNFPT pour les intervenants du territoire (12 communes). Elle finance aussi les actions et les services par le biais de la DSC (Dotation Solidaire Communautaire).

Le Conseil Général44 dans le cadre du PJT (Projet Jeunesse de territoire) subventionne une partie du projet éducatif (action, investissement, fonctionnement).

### PARTENAIRES ASSOCIATIFS

Les associations de la commune de Petit Mars sont présentes dans le cadre des animations culturelles en lien avec les jeunes.

### AUTRES PARTENAIRES

L'école Guy de Maupassant représentée par la directrice et une enseignante. Ces personnes participent aux comités de suivi des NAP et sont en lien direct avec le coordinateur enfance/jeunesse de la commune.

L'école Sainte Marie représentée par la directrice et la responsable APS et ALSH, dans le cadre des bilans avec la CAF.

Les parents usagers des structures participent aux différents comités de suivi des structures enfance et jeunesse à raison de 4 réunions par an par structure.

Aussi, nous allons de plus en plus solliciter les enfants des deux écoles par enquête pour connaître leurs ressentis et leurs besoins afin d'améliorer les services.

Enfin, le comité de suivi de l'ALSH Ado intégrera deux jeunes lors de ses réunions.

## ACTEURS ORGANISATEURS ET RESPONSABLES DES STRUCTURES

### Services municipaux :

- Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) : Patricia Corge, EJE, [ram@petitmars.fr](mailto:ram@petitmars.fr)
- Halte d'Enfants « Galipette » : Maryvonne Pennamen, EJE, [halte.enfants@petitmars.fr](mailto:halte.enfants@petitmars.fr)
- Bibliothèque municipale : Claudine Guinche, Adjointe au patrimoine, [claudine.guinche@petitmars.fr](mailto:claudine.guinche@petitmars.fr)
- Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) : Gwénaél Hamet, animateur Territorial (Beesapt/Beatep), [gwenael.hamet@petitmars.fr](mailto:gwenael.hamet@petitmars.fr) et Yoann Nicolas, Adjoint d'Animation (bpjeps LTP), [yoann.nicolas@petitmars.fr](mailto:yoann.nicolas@petitmars.fr).
- Accueil Périscolaire (APS) : Yoann Nicolas, Adjoint d'Animation (bpjeps LTP), [yoann.nicolas@petitmars.fr](mailto:yoann.nicolas@petitmars.fr)
- Restaurant Scolaire, Yvana Cognard, Adjointe administrative, [restoscolaire@petitmars.fr](mailto:restoscolaire@petitmars.fr)
- Accueil de Loisirs Adolescents (Local Jeunes), Sébastien Le Maître, adjoint d'animation (BAFD), [sebastien.lemaitre@petitmars.fr](mailto:sebastien.lemaitre@petitmars.fr)

### Ecoles :

- Ecole Guy de Maupassant (publique) : Anne-Cécile Oiry, directrice, [ce.0441989y@ac-nantes.fr](mailto:ce.0441989y@ac-nantes.fr)
- Ecole Sainte Marie (privée) : Romuald Rétif, directeur, [contact@ecolesaintemarie-pm.fr](mailto:contact@ecolesaintemarie-pm.fr)

### Services associatifs :

- APS et ALSH (mercredi matin) Sainte Marie : Françoise Marsac, directrice (BAFD en cours), [contact@ecolesaintemarie-pm.fr](mailto:contact@ecolesaintemarie-pm.fr)

## PILOTAGE DU PROJET

### STRUCTURE DU PILOTAGE

#### Coordination du projet :

Nom et prénom du coordinateur : Hamet Gwénaël

Fonction : Coordonnateur Enfance et Jeunesse

Téléphone : 0616031796

Adresse électronique : [gwenael.hamet@petitmars.fr](mailto:gwenael.hamet@petitmars.fr)

#### Modalité de pilotage :

Evaluer les objectifs

Réajuster et faire évoluer les objectifs opérationnels

Formaliser, faciliter, la cohérence entre les différentes structures

#### Fréquence des rencontres :

Semestriel, des réunions de comités de suivi ou bilan des structures d'accueil ont lieu en parallèle.

#### Composition :

Élus	Parents	Enseignants	Responsables des structures
5	10	4	10

## METHODES, OBJECTIFS EDUCATIFS ET EVALUATION

### METHODE

Le PEDT formalise une démarche permettant de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école.

L'objectif du projet éducatif de territoire est de mobiliser toutes les ressources afin de garantir un lien éducatif entre, d'une part le projet d'école et, d'autre part les projets pédagogiques des structures municipales.

Le présent projet éducatif est le texte fondateur des actions futures du secteur enfance jeunesse de la commune de Petit Mars.

Il est porteur de valeurs basées sur le loisir éducatif pendant les temps libres sans distinction de public.

Il est porteur de principes qui serviront de références pour toutes les actions qui seront entreprises et fournira les lignes directrices des projets pédagogiques des différents secteurs d'activités existants ou futurs.

Le PEDT s'appuie sur les personnels d'animation et scolaires ; en effet, les animateurs des ALSH (APS, Enfants et Ados), les ATSEM forment la base de l'équipe pédagogique. Celle-ci peut être renforcée par des personnels de la halte d'enfants ou la bibliothèque selon les activités prévues et le nombre d'enfants inscrits.

## OBJECTIFS

1. Lutter contre les inégalités en permettant l'accès aux activités pour tous les enfants (activités sportives, culturelles, et artistiques).
  - Permettre l'accueil des enfants porteurs de handicap ou d'une maladie chronique.
  - Accueil des enfants quelque soit la situation professionnelle des parents.
  - Accompagnement éducatif des enfants (aide au langage, accès aux espaces culturels...)
  - Facturation au taux d'effort à la halte d'enfants.
  - Facturation au quotient familial sur les structures enfance et jeunesse.
  - Gratuité du service du RAM pour les parents et les assistantes maternelles.
  - Accès gratuit à l'animation sportive départementale pour les jeunes allant à l'ALSH ados.

2. Favoriser l'épanouissement de l'enfant en respectant un rythme adapté et favoriser son développement dans la société (réussite éducative et réussite scolaire).

- Mise en place d'activités adaptées à l'âge, aux besoins, aux intérêts des enfants en favorisant la démarche de l'expérimentation.
- Favoriser l'investissement du jeune dans le tissu associatif ; aide à la création d'associations.
- Veiller au bon rythme de l'enfant en fonction des temps et des périodes d'accueil.
- Accompagner l'enfant vers l'autonomie :
  - Education à l'alimentation,
  - Apprendre à faire des choix,
  - Travailler sur l'image de soi.
- Découvrir et respecter son environnement :
  - Humain,
  - Matériel,
  - Social,
  - Géographique
  - Naturel.
- Veiller à la mixité sociale et la parité.
- Aider l'enfant à identifier et à gérer ses émotions, à s'exprimer librement, communiquer avec les autres, se confier à l'adulte.

3. Répondre aux besoins des familles en renforçant la continuité éducative et en proposant une qualité d'accueil dans les différents services.

- Se rendre disponible pour permettre une bonne communication avec les familles :
  - Etre à l'écoute,
  - Etre force de proposition dans l'éducation,
  - Rassurer et soutenir les familles dans leurs choix,
- Proposer un accueil individualisé, différencié et sécurisé (parents et enfants) :
  - Instaurer un climat de confiance.
  - Favoriser la communication entre les responsables des structures d'accueil.

#### 4. Travailler avec tous les acteurs éducatifs locaux

- Développer les liens entre les structures
- Mettre en place des comités de suivi au sein des structures enfance et jeunesse
- Instaurer une bonne communication avec les écoles.
- Favoriser les projets en lien avec les associations.
- Utiliser le réseau intercommunal et départemental
- Utiliser les services de l'ANCRE

### ARTICULATIONS AVEC LES DIPOSITIFS LOCAUX ET INSTITUTIONNELS

#### Liens avec les projets d'écoles :

Il n'y a pas de liens directs avec les deux projets d'école car les dates de l'écriture de ceux-ci ne correspondent pas avec celles du PEDT ; cependant, certaines activités ou projets sont ponctuellement menés en parallèle en cohérence avec les objectifs pédagogiques.

#### Liens avec les contrats d'objectifs :

En partenariat avec la CAF, nous avons une convention d'objectifs, Contrat enfance/jeunesse (CEJ) qui comprend la halte d'enfants, l'APS et les ALSH.

### EVALUATION

L'évaluation a pour but de reconnaître et de mesurer des effets. C'est un acte qui vise la participation des acteurs (animateurs, directeurs, comité de suivi, familles, enfants...).

C'est un outil qui permet d'effectuer des projections pour valider, affiner ou revoir un objectif, une valeur.

Enfin, l'évaluation permet de mieux comprendre les raisons des difficultés rencontrées ou les facteurs de réussite.



### Méthodes :

	Comment	Qui	Quand
Pertinence de l'action	Réunions	Comité de suivi du PEDT	2 fois par an
Efficacité de l'action	Réunions	Comité de suivi du PEDT	2 fois par an
Efficienc e de l'action	Statistiques et/ou enquête, réunions	Comité de suivi du PEDT	2 fois par an
Utilité de l'action	Réunion	Comités de suivi des structures	4 fois par an
Cohérence de l'action	Réunion	Comités de suivi des structures	4 fois par an

### Les indicateurs :

- La pertinence de l'action permet d'évaluer si les actions menées sont en cohérence avec les moyens disponibles et le public visé.
- L'efficacité de l'action permet de quantifier les demandes, notamment en termes de fréquentation par activité.
- L'efficienc e de l'action permet de quantifier si l'énergie déployée à mener une action est proportionnée vis-à-vis du résultat observé.
- L'utilité de l'action permet d'ajuster l'organisation et la mise en place des activités.
- La cohérence de l'action permet de savoir si les projets d'activité correspondent aux objectifs pédagogiques et donc au projet éducatif.

Annexe 1 : résultats du questionnaire sur le PEDT.

### Grille d'évaluation (exemple) :

Objectifs initiaux	Mise en œuvre	Impact/effets attendus	Impact/effets constatés	Perspectives
Travailler avec tous les acteurs éducatifs locaux	Mise en place d'un comité de suivi du PEDT	Favoriser la communication et la mise en cohérence des différents temps éducatifs de l'enfant. Articuler les projets d'école et le projet périscolaire (APS/NAP)	Mise en place d'une coordination entre NAP et APC.  Temps de présentation communs en réunion de rentrée enseignants/animateurs	Mener une réflexion sur la continuité des apprentissages sur un même thématique entre les temps scolaire et périscolaire.

## LIENS AVEC LES FAMILLES

### MODALITES D'INSCRIPTIONS

Toutes les modalités d'inscriptions sont décrites dans les règlements intérieurs de chaque structure.

Les règlements sont élaborés par les commissions correspondantes et les professionnels référents puis validés par délibération du conseil municipal et acceptés par les familles utilisatrices lors des inscriptions.

Annexe 2 : Halte d'enfants

Annexe 3 : ALSH APS

Annexe 4 : ALSH enfants

Annexe 5 : ALSH ados

Annexe 6 : ALSH NAP

## TARIFS

Les tarifs sont revus tous les ans et sont adoptés par délibération du conseil municipal. Il y a 5 tranches de quotient familial ; seule la halte d'enfants applique des tarifs au taux d'effort (normes CAF).

Annexe 7 : tarifs ALSH APS

Annexe 8 : tarifs ALSH enfants

Annexe 9 : tarifs ALSH ados

Annexe 10 : tarifs ALSH NAP

Tous ces éléments sont distribués en fin d'année scolaire et sont téléchargeable sur le site internet de la commune.

## COMMUNICATION

A Petit Mars nous avons plusieurs supports de communications nous permettant d'informer les familles et les citoyens. Selon les activités, nous utilisons des plaquettes qui sont distribuées dans les écoles (exemple pour les NAP en annexe 12). Ces plaquettes sont également disponibles en mairie et téléchargeable sur le site internet de la commune.

Dans le bulletin bimestriel, les responsables de structures passent des articles concernant les activités et les projets.

Enfin, sur le site internet, sont accessibles tous les projets pédagogiques, règlement intérieurs et modalités d'inscriptions ainsi que les coordonnées des responsables de chaque service.

Annexe 11 : fiche d'inscription NAP distribuées aux familles

Annexe 12 : fiche d'inscription ALSH mercredis distribuées aux familles